



Réf: Dossier N° 286114

Avis de constitution

« NASSER VANILLE COTE D'IVOIRE »

ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI, Lot 153, Ilot 18

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée NASSER VANILLE COTE D'IVOIRE, en date du 28/01/2024, il a été adopté les résolutions suivantes:

SOCIETE « NASSER VANILLE COTE D'IVOIRE »

L'importation et la commercialisation de la vanille.

1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI, Lot 153, Ilot 18

M SOIFOINI NASSURDINE (REPRÉSENTANT LÉGAL)

null

n°CI-ABJ-03-2024-B23-00004 du 05/03/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°13071/GTCA/RC/2024 du 05/03/2024

